

Rapport sur la rotation des cultures

Remplir uniquement dans les cas suivants: Exploitations OBio (sans label): dès 3 ha de terres ouvertes (en zones 31, 41 et 51) | Exploitations Bio Suisse: dès 1 ha de terres ouvertes (en zones 31, 41 et 51) | dès 3 ha de terres ouvertes (en zones de montagne 52-54)

Rio Suisse: période: du 15 novembre au 15 février | type: T0 : Terres ouvertes | CH = culture hivernante | CI = culture intercalaire | EV = engrais vert | SRI = système racinaire intact | PA = jeunes semis de prairie artificielle

OBio: période: --- type: R = récolte après le 31 août CH = culture hivernante CI = culture intercalaire 15 sept.-15 nov. (30 sept.: si un traitement de désherbage a eu lieu à la suite de céréales)

Les données équivalentes établies de façon personnelle sont acceptées

Ce formulaire doit être conservé dans l'exploitation pendant au moins 10 ans

Date, visa contrôle Voir au verso

Date, visa contrôle

Voir au verso



Rapport sur la rotation des cultures

Bio Suisse: période: du 15 novembre au 15 février | type: TO : Terres ouvertes CH – culture hivernante CI – culture intercalaire EV – engrais vert SRI – système racinaire intact PA – jeunes semis de prairie artificielle

R = récolte après le 31 août CH = culture hivernante CI = culture intercalaire 15 sept.-15 nov. (30 sept.) : si un traitement de désherbage a eu lieu à la suite de céréalières)

Remarque: TO-iachères (Bio Suisse): couverture du sol minimale (TO sans iachère florale ou iachère tournante) = 50 %